

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

Présents : M. Yves POTHET, Maire, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, 1^{er} adjoint, Mme Nathalie LEPAPE, 3^e adjoint, M. BRIEZ Jérôme, 4^e adjoint, Mme Patricia SINGERY, 5^e adjointe, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Laëtitia ROLLAND, M. Arnaud NEVEU, Mme Chantal MAUPOU, M. Philippe GUITTIER, Mme Marcelle DANNEAU, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Philippe MARION.

Absents excusés et ont donné pouvoir :

M. FERRE Jérôme à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. MARIONNAUD Christian à Mme DANNEAU Marcelle
Mme CHAUVEAU Vanessa à M. VILLANUEVA Yves

Absente excusée :

Mme JACQUELIN Glawdys

Le quorum étant atteint, M. Yves POTHET, Maire, ouvre la séance à 20 heures 07

Mme Patricia SINGERY est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

M. MORISSEAU Nicolas intervient au sujet du remplacement de l'agent communal. M. POTHET indique qu'il a contacté plusieurs candidats qui ne sont pas disponibles dans l'immédiat. Il s'en occupe.

I – DEPLACEMENT SALLE DES MARIAGES ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de déplacer la salle des mariages lorsque celle-ci est inaccessible aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées puisque située au 1^{er} étage de la Mairie.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déplacer la salle des mariages à la demande des futurs époux à la salle de l'aire de loisirs pour l'année 2018.

Accord à l'unanimité

II - DECISION MODIFICATIVE

DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 17 voix pour et 1 contre, les virements de Crédits suivants :

Article 2051 : concessions et droits similaires	+ 500
Article 2184 : mobilier	+ 1 100
Article 2315 : installation outillage et matériel technique	- 1 600

Monsieur MARION Philippe vote contre car il aurait aimé avoir les documents à l'avance.

III – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPARATION SUITE A SINISTRE SUR UN VEHICULE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Le 16 avril 2018, Monsieur DINOCHEAU Mathieu, circulait à bord de son véhicule, à l'intersection entre le Chemin rural N°32 et le Chemin rural n°62, la Roue avant gauche a heurté un nid de poule provoquant l'éclatement du pneu.

Considérant que les dommages occasionnés au véhicule automobile de M. DINOCHEAU Mathieu ont été provoqués par un défaut d'entretien de la voie.

Considérant que la responsabilité de la commune est engagée

Considérant le contrat d'assurance nous liant avec la Société GROUPAMA couvrant ce type de sinistre

Considérant que le montant de la franchise est supérieur au montant des réparations

Considérant que M. DINOCHEAU Mathieu a fait procéder à la réparation de son véhicule

Considérant la facture de réparation de 181.25 €

Demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rembourser M. DINOCHÉAU Mathieu
Accord à l'unanimité

Monsieur MARION Philippe demande s'il y a eu un témoin de l'accident. Madame DANNEAU Marcelle précise que cela peut créer un précédent.

Monsieur le Maire indique que la Commune doit maintenir la voirie communale en état.

IV – TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2018-2019

Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole indique qu'elle a rencontré M. BERAL chargé de gestion du réseau à la Région afin de se faire préciser le nouveau fonctionnement.

Il lui a précisé que la Commune ne pouvait pas demander une participation supérieure à 25 € par an

L'inscription se fait sur le site REMI. Un courrier a été remis à tous les enfants de l'école. Un badge sera remis à chaque enfant par la Région pour l'accès au car.

Compte tenu de ses éléments Monsieur le Maire demande au Conseil de modifier la délibération du 14 juin 2018 à savoir : participation de 25 € par an et par famille au lieu de 10 € par trimestre et par famille pour les enfants dont le domicile est situé à 3 km et moins de l'école Paul Besnard

Accord à l'unanimité.

V – VENTE ANCIEN CAR SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe de l'offre d'achat de l'ancien car scolaire au prix de 1000 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre l'ancien car scolaire.

Le coût de l'assurance est supérieur au prix de vente. Ce véhicule n'est plus utilisé.

Accord à l'unanimité.

M. MARION Philippe souhaite connaître l'identité de l'acheteur.

Monsieur le Maire indique qu'il précisera cette information lorsque tous les documents nécessaires à la vente seront réunis.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MARION Philippe demande à avoir connaissance du Bilan social 2018. Madame REBEYROL Nadine lui indique que le Bilan social en cours est celui de l'année 2017. Les délais pour transmettre les informations au Centre de Gestion courent jusqu'à fin septembre. M. MARION Philippe souhaite avoir connaissance de ce Bilan social dès qu'il sera établi.
- Organisation du 14 juillet : une aide sera apportée par les membres du Conseil Municipal pour la mise en place des installations nécessaires à l'organisation du 13 juillet. La gendarmerie demande à ce que l'entrée du site soit sécurisée. Il devra être mis des pierres ou un tracteur.
- Monsieur MARION Philippe demande si quelque chose a été prévu pour le 11 novembre à l'occasion du centenaire de la guerre 14/18. Monsieur POTHET lui répond que le sujet n'a pas encore été abordé par la Commission des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25